

AD 2023-1989

**ARRETE CONJOINT PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT  
D'ACCUEIL MEDICALISE (EAM) BELLISSEN SITUÉ A MONTBETON (82) GERE PAR L'ASSOCIATION CENTRE  
BELLISSEN**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie  
Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne**

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L313-5 ;

**VU** le Code de la Sécurité Sociale ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la Loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (OTSS) et notamment son article 75 ;

**VU** le Décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

**VU** le Décret n°2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**VU** le Décret du 20 avril 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie - M. JAFFRE (Didier) ;

**VU** l'Arrêté d'autorisation initial du 22 février 2008 portant création de 20 places de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) du Centre Bellissen, situé à MONTBETON (82) géré par l'Association Centre Bellissen dont le siège social est situé à Montbeton (82) ;

**VU** la Décision ARS OCCITANIE n°2023-3696 du 26 juillet 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie ;

**VU** l'Instruction n°DGCS/2018/18 du 22 janvier 2018 relative à l'application de la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

VU l'Instruction n°DREES/DMSI/DGCS/2018/155 du 27 juin 2018 relative à la mise en œuvre dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

VU la lettre interministérielle du 25 mai 2021, relatif à la prolongation du moratoire sur les évaluations réglementaires jusqu'au 31 décembre 2021, pour les évaluations prévues entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021, dans le cadre du report de l'entrée en vigueur du nouveau référentiel d'évaluation ;

**CONSIDERANT** que le gestionnaire n'a pas transmis d'évaluation externe conformément au moratoire accordé pour les évaluations prévues entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021 ;

**CONSIDERANT** qu'en l'absence d'injonction de la part de l'ARS, au moins un an avant la date du renouvellement, l'autorisation est réputée renouvelée par tacite reconduction ;

**CONSIDERANT** que les prochaines évaluations seront soumises au nouveau référentiel et outils d'évaluation publiés par la Haute Autorité de Santé (HAS) en date du 10 mars 2022 ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur de la Délégation Départementale de Tarn-et-Garonne pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du Directeur général adjoint des services du Département de Tarn-et-Garonne.

---

## ARRETEMENT

---

**ARTICLE 1 :** L'autorisation accordée à l'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) du Centre Bellissen, situé à Montbeton (82) est renouvelée par tacite reconduction à compter du 22 février 2023 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 22 février 2038.

**ARTICLE 2 :** La capacité totale de l'établissement est inchangée et fixée à 20 places pour les adultes présentant une déficience intellectuelle.

**ARTICLE 3 :** Les caractéristiques de l'établissement seront répertoriées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

Identification du gestionnaire :

Association Centre Bellissen  
317 route de Montauban  
82290 MONTBETON

N° FINESS EJ : 82 000 100 6

Identification de l'établissement principal:

EAM CENTRE BELLISSEN  
317 route de Montauban  
82290 MONTBETON

N° FINESS ET : 82 000 769 8

Code catégorie établissement : 448 Etablissement d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (EAM)

Discipline		Public accueilli ou accompagné		Mode d'accueil et d'accompagnement		Capacité totale
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	libellé	
966	Accueil et accompagnement médicalisé personnes handicapées	117	Déficiência intellectuelle	11	Hébergement complet internat	20

**ARTICLE 4 :** L'habilitation à l'aide sociale concerne la totalité de la capacité.

**ARTICLE 5 :** Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations réglementaires.

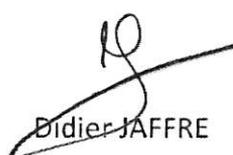
**ARTICLE 6 :** Conformément à l'article L313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

**ARTICLE 7 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

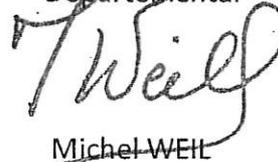
**ARTICLE 8 :** Le Directeur Départemental de Tarn-et-Garonne pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Directeur général adjoint des services du Département de Tarn-et-Garonne et le gestionnaire de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil départemental de Tarn et Garonne.

Le 26 septembre 2023

Le Directeur Général de l'ARS

  
Didier JAFFRE

Le Président du Conseil  
Départemental

  
Michel WEIL

Article L.3131-1 du CGCT :  
Publié le ... 07 NOV 2023 .....